

Mémoire sur

Construction et exploitation de parcs éoliens

Énergie éolienne du Mont Cooper inc.

Énergie éolienne du Mont Miller inc.

Présenté le 20 janvier 2004

À Murdochville

Par Marc Caron

Présenté par : Marc Caron

Historique personnel :

21 ans d'expérience en énergie électrique

Répondant, entrepreneur général AST (administration, sécurité, technique)

✓ 4093.01 Sous station pour distribution électrique

✓ 4093.02 Lignes aériennes

✓ 4093.03 Lignes souterrain

Intérêt au projet :

- Demande énergétique pressante (choix d'énergie verte disponible chez nous).
- Opportunité de diversification d'économie pour le bien de nos collectivités concernées.
- **Exploitation durable, Impact minime sur l'environnement**
Ex : La production de pétrole en Alberta : pour 1 baril de brut, on détruit 6 baril d'eau potable et on se plaint de la sécheresse.
- Centrale au gaz = pratiquement la même rentabilité que l'éolienne.

Expérience :

J'ai été membre du Club électrique et participé à quelques rencontres de ce regroupement d'entreprises fournissant des biens et services en développement énergétique.

Entre outre, j'ai assisté à la présentation du plan de développement de notre Société d'État Hydro-Québec *Horizon 1998/2002* présenté par M. Roger Lanoué et M. Robert Benoît. La grande préoccupation était la faible hydroélectricité : les solutions ultimes de rechange étaient :

Polluantes : Charbon, gaz, mazout, nucléaire

Non-polluantes **Énergie Verte** : Hydroélectricité, éolienne, courant marin.

Lors de la présentation de ce plan de développement, les coûts de construction des travaux en hydroélectricité ont été identifiés et spécifiés par les ingénieurs d'Hydro-Québec tel que : les coûts des ouvrages hydroélectriques à 2.5 cents du KWH, les coûts des entrepreneurs en grands travaux étaient de 3.5 cents du KWH. Par cette différence, les dirigeants de la Société d'État ont retardé la mise en œuvre de ces vastes chantiers. Entre-temps, il y a eu les revendications territoriales et le coût de construction a augmenté à ??? le KWH.

Les préoccupations liées au projet :

Concernant la flore et la faune, chaque jour disparaît des espèces végétales, animales sur la planète et ce, causé par l'utilisation d'énergie thermique et fossile.

L'énergie éolienne a un impact très minime comparativement à celles mentionnées ci-haut. Celle-ci ne requiert que l'implantation des infrastructures et un impact visuel dont le tourisme ne néglige pas.

Impact des travaux de déboisement :

En comparative des coupes forestières sur ce territoire, l'impact environnemental sera très modéré parce que ces travaux seront exécutés selon les règles de l'art peu importe qui le fera.

Faune avienne, espèces menacées (Grive de Bicknelle) :

Lors de coupe forestière, y a-t-il un souci concernant les faunes menacées?

Grands Cervidés :

Lors de coupe forestière, y a-t-il des mesures d'atténuation de destruction de leur habitat? Oui, nous leur laissons des bandes de forêts.

Impact visuel :

Selon moi, vaut mieux voir des éoliennes produire de **l'énergie verte**.

Impact humain et économique :

Concernant la fabrication des composantes d'une telle industrie ayant un échéancier à moyen terme (5 ans), il n'y a aucun impact humain de prévu sur ce projet au niveau du territoire. Devons-nous refuser ce projet? Ma réponse est non, car la demande d'énergie est pressante et les tarifs d'achat par Hydro-Québec sont profitables au développement durable de cette forme d'énergie.

Impact humain pour la construction :

L'impact humain est pratiquement nul pour le territoire local d'implantation.

Les prévisions d'emploi sont pratiquement inaccessibles à la main-d'œuvre territoriale et ce, concernant les règlements de la CCQ pour la délimitation de la région s'étend (600 km) aux limites sud du Bas Saint-Laurent, qui est hors territoire pour ce projet. De plus, la délivrance de cartes de compétences a été restreinte dans

le passé par l'absence de projet d'envergure sur notre territoire. Notons que la CCQ préconise l'emploi local !

Exemple :

Le seul projet d'envergure réalisé au Nord de la Gaspésie a été celui des années 1973-74 ici à Murdochville qui était la modernisation des installations de la mine. À cette époque, la CCQ de paire avec les grandes centrales syndicales a délivré des cartes de compétence à qui en désirait.

La solution :

Les règlements de la CCQ doivent être amendés pour palier à ces irritants.

Pour l'exploitation :

L'impact économique est surévalué en ce qui concerne les emplois. Des promesses similaires ont été faites sur le projet *Le Nordais* et ne se sont pas réalisées tel que projetées.

Phase de démantèlement :

Personnellement, je n'y crois pas parce qu'après 21 ans d'exploitation, les structures de bonne qualité seront encore en bon état moyennant un léger entretien.

L'innovation et la recherche nous permettra d'améliorer la performance de ces équipements.

« Le succès est toujours en construction »

Qualité des vents :

Le Nord de la Gaspésie possède le meilleur site de la préparation à la transformation de l'énergie éolien accessible maintenant en quantité limitée au moindre coût.

Territoire Première Nation :

Qui dit qu'il y a seulement les MicMacs? Les communautés du Nord de la Gaspésie sont beaucoup plus montagnaises (Innu).

Conclusion :

Je recommande de modifier des irritants qui ont attiré à l'impact humain et économique.